

Les autorités marocaines interdisent le sit in en solidarité avec les amazighs mozabites

COMMUNIQUE DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE AMAZIGH

Faisant suite aux exactions commises par les autorités algériennes à l'encontre des populations mozabites amazighes d'Algérie, l'Assemblée Mondiale Amazighe avait lancé un appel à manifester, au point de passage frontalier entre l'Algérie et le Maroc, dit « *Zouj bghal* », le 09 février 2014/2964, afin d'attirer l'attention de l'opinion publique internationale, d'une part, sur les crimes, exactions et abus commis à l'encontre des populations civiles mozabites amazighes d'Algérie, qui ne font que s'aggraver de jour en jour et de s'alourdir en pertes humaines, et, d'autre part, afin de lancer un appel à l'ouverture des frontières factices séparant les deux peuples frères marocain et algérien.

Cet appel à manifester a reçu un vibrant soutien de la part de la société civile, notamment limitrophe de la frontière nord orientale entre le Maroc et l'Algérie. Or, à deux jours de la manifestation pacifique, les autorités marocaines ont convoqué les organisateurs et leur ont sévèrement et formellement interdit, par écrit, la tenue de cette manifestation pacifique.

Compte tenu des menaces et de l'interdiction des autorités concernées marocaines, l'Assemblée Mondiale Amazighe informe l'opinion publique, amazighe et internationale, de ce qui suit :

Nous condamnons fermement l'attitude des autorités marocaines, qui manifestement partagent la même politique d'apartheid anti-amazighe que les autorités algériennes, ainsi que leurs menaces et interdiction du droit à manifester pacifiquement pour dénoncer les crimes et exactions à l'encontre des populations civiles amazighes mozabites ;

Nous réitérons notre soutien indéfectible à toutes les dénonciations des crimes à l'encontre des populations amazighes mozabites, en particulier, et des violations des droits humains, d'une façon générale;

A défaut de pouvoir manifester librement et pacifiquement, en Tamazgha, ce droit à la manifestation et à la condamnation des crimes, exactions et abus d'Etats, concernant les populations civiles amazighes mozabites, nous les porteront devant les institutions internationales, dont celles de l'Union Européenne et des Nations Unies. Dans ce cas une prochaine manifestation est envisagée à Bruxelles auprès de l'Union Européenne.

8 février 2014

